

Groupe Départemental sur la Direction d'École (GDDE)

Lundi 20 mars 2023

2 directrices d'écoles représentaient le SE-Unsa 62 :

- **Caroline DECROIX**
- **Annick FONTAINE**

Étaient également présents :

- Des membres de la F3CST départementale,
- Des IEN
- Un panel de directeurs / directrices d'écoles déterminés par la DSDEN
- Les directeurs de vie scolaire (DVS)
- Des membres de l'administration

Echanges liminaires

Monsieur Sürig, IA- DASEN quittera ses missions dans notre département début mai. Il est nommé au ministère sur une Mission de la Politique de l'Encadrement Supérieur.

Dans ses propos introductifs, l'IA-DASEN a évoqué plusieurs points :

*** Notre école faisons-là ensemble :**

De nombreuses écoles se sont montrées intéressées et leur nombre augmente : une enveloppe de 320.000€ a été attribuée pour financer les projets du 1^{er} degré de notre département.

La procédure de validation des projets va évoluer pour gagner en efficacité : une pré-validation des dossiers sera faite en amont avec les directeurs vie scolaire.

Il est toujours possible de déposer des dossiers et de se faire aider par la cellule académique si besoin.

***Interventions de nos représentantes** : le SE-Unsa 62 dénonce encore une fois ce projet "Notre école faisons la ensemble" qui va créer des inégalités au sein même de notre école Publique. Pour rappel, cette méthode est celle expérimentée à Marseille depuis la rentrée 2021 et étendue à l'ensemble du territoire cette année. Bel objet médiatique pour éviter de parler de l'essentiel : la détresse de nombreuses équipes. Encore une fois, pour obtenir quelque chose, les équipes et les directeurs/directrices devront travailler plus. Des projets innovants sont mis en place chaque année ! Chacun devrait pouvoir bénéficier d'une aide. Nos représentantes ont demandé que pour les dossiers déjà validés, le budget soit attribué rapidement pour ne pas perdre de temps dans la concrétisation des projets entrepris.*

Un point important interpelle le SE-Unsa : par où vont passer les financements, communes, collèges ? Cela aura un impact. Pour l'Unsa Education, une attention doit être portée à ce qui relève de la responsabilité des communes (rénovation des locaux, des cours de récréation, etc...). Ces projets sont une opportunité quand les communes ne sont pas en mesure de réaliser les projets demandés par les équipes, ou ne sont pas « volontaires ». Nous avons également soulevé le manque de formation des directeurs sur la mise en œuvre ce type de projet qui a pu freiner certaines écoles.

* **Formation continue des enseignants :**

Un point sur le remplacement a montré que les remplaçants étaient plus disponibles en début de période. Il s'agira de privilégier ces temps pour la formation continue. Le calendrier sera travaillé en tenant compte de cette donnée.

***Interventions de nos représentantes** : les journées de pondération en Education Prioritaire ne sont pas toujours réalisées dans des conditions optimales : regroupement de classes car manque de remplaçant.*

M. l'IA-DASEN reconnaît que quelques secteurs sont réellement défavorisés. Il s'agit d'une problématique liée à la répartition des moyens au niveau de la carte scolaire, mais comment y répondre ?

Ordre du jour

1/ Formation des directeurs (initiale et continue)

Jusqu'à présent, l'organisation de la formation initiale était proposée à l'issue de la liste d'aptitude sous forme de 3 semaines en juin. Il a été demandé, en lien avec la loi Rilhac, que l'inscription sur la liste d'aptitude soit conditionnée à une formation. Pour cette année, ce n'était pas possible, mais pour l'an prochain, il est proposé :

- tenue des entretiens individuels en novembre/décembre

- formation de 3 semaines en début d'année civile pour ceux qui ont réussi l'entretien. L'idée n'est pas d'écarter des personnes à l'issue de l'entretien, mais plutôt repérer et aider des personnes qui ne seraient pas prêtes.

***Interventions de nos représentantes** : quid des personnes en arrêt au moment de la formation ? Pourra-t-on garder le bénéfice de la formation à l'année N+1 ?*

Réponse : Si l'agent est absent sur certains modules, pour une raison justifiée, un report probable d'une année serait possible.

La modification des contenus de la formation n'est pas prévue pour cette année. La formation de janvier 2024 sera la même qu'habituellement. **Dès 2025, elle sera plus adaptée aux nouvelles attentes. Cette nouvelle formation tiendra compte des futurs décrets à paraître.**

***Interventions de nos représentantes** : nous avons questionné le DASEN sur le maintien du tutorat. Nous avons souligné que les tuteurs ne sont pas dédommagés quand il s'agit d'un collègue faisant fonction. Or le tutorat est tout de même réalisé.*

Réponse : le tutorat sera maintenu sur l'année pour les directeurs nouvellement nommés.

Il n'y aura plus qu'une liste d'aptitude : pour certaines fonctions (REP+...), il y aurait des entretiens. L'idée n'est pas d'écarter des personnes, mais de ne pas mettre certains candidats dans la difficulté. Une réflexion va être menée sur le déroulement et les attentes lors des entretiens (travail autour de grilles d'analyse).

Le candidat devra cocher ses intentions (écoles ordinaires, écoles 9 classes et plus, écoles en éducation prioritaire). L'entretien sera différent en fonction des objectifs de poste. Le jury validera en ayant pris connaissance des résultats de l'entretien, puis des acquis de la formation.

Interventions de nos représentantes : nous rappelons que le SE-UNSA s'oppose aux postes à profil. Il faudra que les critères relatifs à chaque type d'école soient bien définis et diffusés aux candidats.

Nous avons interpellé le DASEN au sujet d'un forum pour les directeurs en poste afin de mettre à jour leurs pratiques et leurs connaissances.

Réponse : ce forum était envisagé par bassin avant l'épidémie COVID et n'avait pu voir le jour. La DSDEN souhaiterait le retravailler sous forme de modules par compétences. Il pourrait être proposé sur une semaine dédiée, 3 soirées (17h/18h30) portant sur des thématiques choisies avec des experts. Nous pourrions aussi envisager des temps forts en présentiel avec les DVS. La DSDEN réfléchit pour faire une proposition réaliste et réalisable sans gêner le fonctionnement des écoles.

Interventions de nos représentantes : nous veillerons que la proposition n'impacte pas la vie personnelle des collègues et soit en adéquation avec les attentes du terrain.

L'Unsa a soulevé le fait que le portail des directeurs était inaccessible depuis 2 ans.

Réponse : il s'agirait d'un problème d'hébergement obsolète. Les informaticiens vont proposer des solutions (peut-être via le site pédagogie 62).

2/ Les Communautés d'Apprentissage Professionnelles :

Les CAP sont des Communautés d'apprentissage professionnelles. Elles ont fait l'objet d'un appel à candidature. Une trentaine de directeurs s'engagent dès septembre sur un fonctionnement en CAP (selon un modèle mis en place au Québec) :

- * avoir des objectifs communs autour de la réussite des élèves
- * se questionner sur les réussites des élèves, avec des aspects mesurables, partager une vision commune des problématiques, l'équipe école cible les objectifs précis et limités dans le temps.
- * changer son fonctionnement : adopter une méthode collaborative. Etablir un protocole précis de collaboration, pour qu'elle soit mieux structurée (ex : jamais une discussion de couloir ou de récré sur une problématique élève). Appuyer des décisions communes.

Il y a 3 stades de progression :

- Initiation cette année : 30 écoles ont commencé à s'interroger
- Implantation en septembre
- Intégration : vision de l'école claire pour tous.

Il y a des indicateurs de l'évolution de l'équipe : partage d'une vision commune, conditions de mise en œuvre (60h sur l'année), avoir une culture collaborative, accepter le leadership du directeur, diffuser l'expertise.

Interventions de nos représentantes : quelles seront les conditions de mise en œuvre car on ne pourra pas encore une fois utiliser les 108h comme bouclier. On rappelle que le directeur n'est pas un supérieur hiérarchique donc vigilance à avoir sur ce point de « leadership ».

Il y aura la possibilité de ne pas faire les 18h d'animation, et d'avoir des remplaçants sur dates annoncées à l'avance (utilisation des BDFC), voire des heures supplémentaires.

Plusieurs participants au sein de ces CAP qui ne sont pas obligatoirement affectés à l'école : le directeur (qui sera le pilote), enseignants et spécialistes (CPC, CPD, Référent Français de Circonscription, Référent Mathématiques de Circonscription), enseignants 2nd degré.

Points divers :

1/ Procédure concernant les sorties avec nuitées :

L'inspection a pris en compte notre demande de voir dématérialiser le dossier. L'académie de Grenoble travaille avec une application de mobilité scolaire qui sera présentée prochainement à Mme Guillaume.

***Interventions de nos représentantes** : si cette dernière convient, nous demanderons sa mise en service au plus tôt. Il faudrait bien entendu en premier lieu que cela facilite le travail des directeurs et directrices.*

2/ Mise en sûreté :

***Interventions de nos représentantes** : nous n'avons toujours pas eu la circulaire PPMS.*

Réponse : il semblerait que les PPMS risques majeurs et sûreté soient fusionnés.

*Pour le diagnostic de mise en sûreté : une réunion est prévue au rectorat pour l'élaboration des PPMS sur 5 ans par la DSDEN, priorité en REP/REP+ et écoles sensibles. L'équipe mobile de sûreté Education Nationale peut intervenir sur demande. Le DASEN a co-signé un courrier avec Mr le Préfet pour sensibiliser les maires sur la sécurisation des écoles. **Les dispositifs dans les écoles sont globalement sous-performants.***

3/ Développement des applications d'urgence

Nous n'avons pas obtenu de réponse.

4/ Affelnet :

Nouvelle procédure pour les dérogations de 6^{ème} : un webinaire sera enregistré (**29 mars à 10h**), et accompagné d'un tutoriel pour répondre aux questions.

5/ Evaluations CE2 :

***Interventions de nos représentantes** : le SE-Unsa rappelle qu'il s'est opposé à la passation obligatoire de ces évaluations. De plus, il y avait des erreurs dans les livrets.*

2h d'APC peuvent être déduites pour les enseignants les ayant fait passer : mais quid quand les heures ont déjà été effectuées ? De plus, cela réinterroge sur l'utilité des APC. Soit les APC sont inefficaces et on les supprime, soit c'est efficace et dans ce cas on n'y touche pas.

*Réponse : les évaluations ont été construites au mieux en fonction de nos moyens. Elles n'ont pas vocation à être exploitables **comme les évaluations nationales**. **Il faut les prendre comme un indicateur**. Elles ne sont pas obligatoires. L'idée est de les améliorer si on les remet en place l'an prochain. Elles ne sont pas parfaites mais c'est un outil.*